

Fiche de poste
Ministère de la justice
Direction des services judiciaires

Intitulé du poste :	Juriste assistant placé auprès du parquet général de la Cour d'appel d'ORLEANS
Affectation :	Ministère de la Justice Direction des services judiciaires
Localisation :	Adresse Cour d'appel 44 rue de la Bretonnerie 45044 ORLEANS CEDEX
Poste profilé :	Oui

I – Missions et organisation :

Le ressort de la Cour d'appel d'ORLEANS est composé de quatre tribunaux judiciaires: Tours (Indre et Loire), Orléans (Loiret), Blois (Loir et Cher) et Montargis (Loiret).

Chacune de ces juridictions comprend un ou plusieurs cabinets d'instruction. Orléans est toutefois le pôle de l'instruction, de telle sorte que le juge d'instruction du tribunal judiciaire de Montargis ne connaît que des procédures ouvertes au délictuel.

Mission générale du juriste assistant :

Le juriste assistant placé auprès du procureur général de la cour d'appel intervient sur le fond du droit et contribue par son expertise à l'analyse juridique des dossiers techniques et/ou complexes, qui lui sont soumis par les magistrats.

Dans ce cadre précis, il participe à l'élaboration des réquisitoires écrits en recherchant documentation et jurisprudence, en rédigeant des notes de synthèse ou des projets de réquisitoires, sur les instructions et sous le contrôle des magistrats.

II - Description du poste

II – 1 : Le contentieux spécifique à traiter : Contentieux de la chambre de l'instruction

La chambre de l'instruction est une formation de jugement de la cour d'appel qui connaît, pour l'essentiel, des appels contre les décisions des juges d'instruction et des juges des libertés et de la détention. Elle possède également une compétence exclusive en matière d'extradition et de mandat d'arrêt européen. Cette chambre est composée d'un président et de deux conseillers.

Au sein du parquet général d'Orléans, deux substituts généraux sont en charge du contentieux relevant de la chambre de l'instruction.

Les enjeux de ce contentieux tiennent généralement à :

- la connaissance du droit en raison d'une jurisprudence de la chambre criminelle évolutive et du particularisme des règles applicables à la procédure pénale en général et à l'instruction en particulier

II – 2 : Les volumes de contentieux concernés :

La chambre de l'instruction se réunit au moins une fois par semaine. La procédure devant cette chambre est écrite. Les audiences (publiques sauf opposition pour ce qui est du contentieux de la détention; non publiques pour le contentieux dit de fond, et notamment les requêtes en nullité) se tiennent chaque jeudi matin.

Le volume de contentieux dont a à connaître la chambre de l'instruction d'Orléans a nettement augmenté depuis la fin de l'année 2019. Cette situation est due aux appels, toujours plus nombreux, formés contre les décisions des juges des libertés et de la détention. Les ordonnances des juges d'instruction sont également de plus en plus souvent déférées à la chambre de l'instruction.

II – 3 : Localisation du poste et tâches à effectuer :

Rattaché fonctionnellement au magistrat responsable du service juridictionnel soutenu, le juriste assistant relève administrativement du directeur délégué à l'administration régionale judiciaire. Un magistrat référent est désigné pour assurer son accompagnement et son suivi. Ce référent peut être distinct du magistrat soutenu, notamment si le juriste assistant est amené à connaître plusieurs affectations.

Il se voit confier les missions suivantes, en lien avec les missions dévolues aux greffiers en positionnement d'assistance du magistrat :

- Etude des dossiers en amont des échéances décisionnelles
- Analyse de dossiers : recherche de jurisprudence et de doctrine, résumé des faits, des moyens des appelants, repérage des points de droit en débat, proposition en amont de solutions, confection de notes de synthèse sur des points de droit tranchés par la chambre de l'instruction
- Rédaction de projets de réquisitoires
- Elaboration d'une bibliothèque juridique recensant les principaux arrêts et réquisitoires ayant statué sur des points de droit pénal, outre la jurisprudence de la chambre criminelle de la cour de cassation et la doctrine

III - Compétences requises :

Le juriste assistant doit être titulaire au moment de son recrutement au choix :

- soit d'un doctorat en droit
- soit d'un diplôme sanctionnant une formation juridique d'au moins cinq années d'études supérieures après le baccalauréat avec deux années d'expérience professionnelle dans le domaine juridique.

Compte tenu du caractère spécialisé du contentieux de la chambre de l'instruction, les compétences attendues sont notamment les suivantes :

- capacités rédactionnelles, esprit d'analyse et de synthèse,
- connaissance du droit pénal général et spécial, de la procédure pénale et notamment celle régissant l'instruction
- maîtrise des banques de données et des recherches de jurisprudence en ligne ;

Savoirs	Savoir-faire	Savoir-être
<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'organisation judiciaire- Excellent ou Très bon niveau en droit- Spécialisations recherchées : droit pénal et droit de la procédure pénale	<ul style="list-style-type: none">- Maîtrise de l'outil Internet ou Intranet- Qualités d'analyse, de rédaction et de synthèse- Gérer les délais, les priorités et les contraintes- Sens du travail en équipe	<ul style="list-style-type: none">- Sens de l'organisation- Disponibilité notamment géographique- Discrétion- Adaptabilité, réactivité- Capacité à travailler en équipe- Sens de la communication- Capacité à rendre compte

Renseignements et candidatures :

Madame Alexandra PETHIEU
substitut général près la cour d'appel d'Orléans
44 rue de la Bretonnerie – 45000 Orléans
02 38 74 53 96
mail: alexandra.pethieu@justice.fr

Madame Julie BERNIER
secrétaire général du procureur général
02 38 74 53 83
mail: sgpg.ca-orleans@justice.fr